



ACCOMPAGNEMENT CONDUITE DE PROJET FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION

Vous accompagner à la conduite du projet, et à la constitution des dossiers FNP

Le **Fonds National de Prévention (FNP)** propose un soutien financier et méthodologique pour la mise en œuvre des démarches de prévention (via des appels à projets ou des démarches thématiques : par risques ou secteurs d'activité). Le **CDG MARTINIQUE** met à votre disposition une équipe de préventeurs pour :

① Étudier la faisabilité du dossier

L'élaboration des dossiers est soumise à certaines conditions comme :

- avoir un document unique à jour,
- être à jour des cotisations CNRACL.

De plus, il conviendra de réaliser un diagnostic de la collectivité, pour confirmer la faisabilité du projet et identifier les risques professionnels associés.

② Vous accompagner à la conduite de projet

Cette phase de proximité est axée sur le suivi des étapes du projet, la tenue de réunions régulières, la sensibilisation des agents, la définition des livrables ou encore le choix des prestataires. Cet accompagnement est soumis à une convention tarifée.



Nos Atouts :

- Une expertise et des outils à votre service
- Un accompagnement de proximité

Lien : [Site CNRACL Boîte à outils \(procédures d'intervention – fiche\)](#)



VOTRE CONTACT :

- ▶ **L'équipe Prévention des Risques Professionnels**
Michèle VARASSE, Responsable de Service
Elody CHEMIR, Technicienne de Prévention
Gwénaëlle FRANCOIS-SAINT-CYR, Technicienne de Prévention
Josée DEGRAS, Assistante / Gestionnaire

☎ 0596 70 08 86 / ✉ risquespro@cdg-martinique.fr